
Programme de Formation

FORMATION A L'ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Tarif : Nous consulter

Effectif par session : 1 à 10 participants

Contenu pédagogique



Public visé

- Tout chef d'établissement ou tout personnel désigné par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels



Prérequis

- Aucun



Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre une démarche d'évaluation des risques professionnels
- Connaître les acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise
- Savoir formaliser le document unique et le plan d'actions
- Apprendre la mise en œuvre de la démarche participative de l'évaluation des risques professionnels
- Se familiariser avec les dispositions légales, réglementaires et normatives
- Découvrir différents risques et des mesures de prévention
- Rédiger le document unique



Description

LA RÉGLEMENTATION

DÉFINITIONS

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA PRÉVENTION

- Découverte des 9 principes généraux de la prévention

LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Préparer la démarche
- Évaluer les risques
- Élaborer et valider un plan d'action
- Mettre en œuvre les actions, réévaluer les actions

MÉCANISME ACCIDENTEL

- Définition du mécanisme d'apparition du dommage
- Définition / Différence entre Danger et Risque

- Prévention intrinsèque, collective, individuelle

DOCUMENT UNIQUE, PAPRI PACT, PLAN D' ACTIONS

- Comprendre l'utilité de ce document
- Méthode d'évaluation des risques
- Mise en œuvre & rédaction du DUERP, du plan d'actions et du PAPRI PACT



Modalités pédagogiques

- Apprentissage théorique, Exposés interactifs, Mises en situation, Jeux de rôles



Moyens et supports pédagogiques

- Moyens techniques : Extranet participant, Salle de formation, Écran interactif ou Vidéo projecteur, Tableau blanc
- Moyens pédagogiques : Auto-évaluations à l'entrée et en fin de formation, Présentation PowerPoint, Support de formation



Modalités d'évaluation et de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Évaluation théorique de la formation grâce à un QCU
- Remise d'une attestation de fin de formation individuelle, d'un certificat de réalisation et d'un bilan d'acquisition des compétences



Informations sur l'admission

- Organisation de formation **INTRA** (en entreprise) sur demande
- Formation accessible dans un délai moyen de 15 jours
- Inscription par mail, téléphone ou formulaire de contact sur notre site Web



Informations sur l'accessibilité

Notre centre, **GOUVERNEUR CONSEILS ET FORMATIONS**, est engagé en faveur de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Nous travaillons en partenariat avec un réseau de partenaires pour garantir un accueil adapté et des conditions d'apprentissage optimales. Un accompagnement spécifique peut être mis en place pour faciliter l'accès à la formation, et nous encourageons les personnes concernées à nous contacter pour discuter de leurs besoins particuliers. Nous veillons également à sensibiliser tous nos intervenants aux enjeux de l'accessibilité, afin de créer un environnement inclusif pour tous les participants. Pour en savoir plus contactez notre référent Handicap

Mail : contact@gouverneurformations.fr